

**AVIS APPEL A CANDIDATURES  
CREATION DE CONSULTATIONS AVANCEES EN CENTRES  
D'HEBERGEMENT ET DE REINSERTION SOCIALE  
SUR LA REGION HAUTS-DE-FRANCE**

**Clôture de l'appel à candidatures** : 25 novembre 2020

**Autorité compétente** : ARS Hauts-de-France - 556 avenue Willy Brandt - 59 777 Euralille

**1. Objet de l'appel à candidatures**

L'ARS Hauts-de-France lance un appel à candidatures (AAC) relatif à la création de consultations avancées en Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS).

**2. Critères d'éligibilité**

Le projet de consultations avancées devra être porté par un CSAPA. Les CSAPA, quel que soit leur statut, autorisés à intervenir sur le territoire d'implantation des CHRS, peuvent déposer un dossier de candidature.

**3. Cahier des charges**

Le cahier des charges est annexé au présent avis et téléchargeable sur le site internet de l'ARS à l'adresse suivante : <http://www.ars.hauts-de-france.sante.fr>

**4. Pièces justificatives exigibles et modalités de dépôt des réponses**

**4.1 Pièces justificatives exigibles**

Un dossier de candidature qui devra répondre aux exigences du cahier des charges.

**4.2 Modalités de dépôt des réponses**

↳ **Envoi par courrier**

Le dossier de réponse à l'appel à candidatures sera constitué :

- d'un exemplaire « papier »,
- d'une version dématérialisée (clé USB comprenant l'ensemble des éléments en format PDF).

Il devra être adressé en une seule fois par courrier recommandé avec accusé de réception **au plus tard pour le 25 novembre 2020** au siège de l'ARS - Direction Prévention et Promotion de la Santé - Sous-direction Addictions - Service Personnes en Difficultés Spécifiques - situé au 556 avenue Willy Brandt - 59 777 EURALILLE

↳ **Dépôt sur place**

Le dossier de réponse à l'appel à candidatures sera constitué :

- d'un exemplaire « papier »,
- d'une version dématérialisée (clé USB comprenant l'ensemble des éléments en format PDF).

Le dossier pourra être déposé au siège de l'ARS situé au 556 avenue Willy Brandt - 59 777 EURALILLE - 2<sup>ème</sup> étage - bureau 210 - **jusqu'au 25 novembre 2020 à 16 heures**.

**Les dossiers parvenus ou déposés après la date limite de dépôt ne seront pas recevables (le cachet de la poste ou le récépissé de dépôt faisant foi).**

**5. Modalités de consultation du présent avis**

L'avis d'appels à candidatures est publié sur le site internet de l'ARS Hauts de France : <http://www.ars.hauts-de-france.sante.fr>